

Napierville, 23 septembre 2011

Régie de l'Énergie
800 Place Victoria
Bureau 255, Montréal
Prov. de Qué. H4Z-1A2

Sujet : Commentaires et observations,
Contrats d'approvisionnement en électricité de l'appel d'offres
A/0 2009-02 pour l'énergie éolienne issue de projets autochtones
et communautaire (Dossier R-3774-2011) .

Conséquence de l'approbation de ces contrats pour le consommateur d'électricité :

Je tiens à faire remarquer que les consommateurs d'électricité au Québec sont généralement des contribuables québécois payant des taxes et des impôts au gouvernement du Québec. Je tiens aussi à faire remarquer qu'Hydro-Québec est une société d'état donc les surplus budgétaires aboutissent dans les coffres du gouvernement.

La question que nous devons nous poser est celle-ci : Les contrats d'approvisionnement dont il est question dans la présente demande à la Régie de l'Énergie doivent- ils être approuvé ?

Je pense que ces contrats ne doivent pas être approuvés.

Il y a en Montérégie-Ouest un secteur où les éoliennes n'ont pas d'acceptabilité sociale. Ce secteur est borné au nord par la ville de St-Jean-sur-Richelieu au sud par les frontières américaines, à l'est par la rivière Richelieu, à l'ouest par l'autoroute 15. Ce secteur de la Montérégie-Ouest est celui qui a été choisi par TCI Renawables Énergie pour implanter ses projets éoliens.

Un de ces projets, celui de St-Valentin n'a pu être implanté tel que prévu à cause de l'opposition des élus municipaux et des citoyens de ce secteur de la Montérégie-Ouest. Le projet de St-Valentin a suscité beaucoup d'opposition de la part des élus municipaux et des citoyens de ce secteur de la Montérégie-Ouest. Plusieurs manifestations de citoyens et d'agriculteurs ont eu lieu. Il y a eu beaucoup d'opposition au projet au Bureau d'audience publiques sur l'environnement.

Suite au rapport du Bureau d'audience publiques sur l'environnement le ministre M. Pierre Arcand a refusé d'approuver le projet éolien tel que présenté par le promoteur Trans-Alta.

Quelques jours plus tard le conseil municipal St-Valentin a fait une résolution dans laquelle il retirait son appui au projet éolien de Trans-Alta . *Voir document en annexe*

Il semble que le projet de St-Valentin est sur le point d'être abandonné. Le projet dont il est question dans la présente demande d'approbation de contrats est situé dans le même secteur de la Montérégie-Ouest que le projet éolien de St-Valentin.

Dans le cas du projet éolien de St-Cyprien-de-Napierville, le promoteur T.C.I. Renawables ne pouvait obtenir l'appui de la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville . Sans cet appui, le projet ne pouvait se réaliser. Suite à ce refus, le promoteur T.C.I Renawables s'est tourné vers les Mohawks de Kahnawake pour implanter son projet éolien à St Cyprien-de-Napierville sans ce soucier des tensions que cela pouvaient créer.

Voir document en annexe : Les éliennes du gambling à Kanawake.

Les citoyens et les élus municipaux qui s'opposent au projet éolien de St-Cyprien-de-Napierville sont les mêmes personnes qui se sont opposées au projet éolien de St-Valentin. Ces personnes ont la même détermination à s'opposer au projet de K.S.E. qu'elles ont eu à s'opposer au projet de Trans-Alta à St-Valentin.

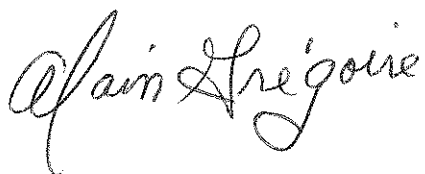
Le Bureau d'audience publiques en environnement qui est une étape dans l'implantation de projets éoliens coûte beaucoup d'argent au gouvernement et demande beaucoup de temps et d'énergie aux citoyens qui y participent . Un **BAPE** fait dans un contexte ou le droit de refuser un projet éolien a été enlevé aux élus municipaux et aux citoyens d'une municipalité sous prétexte que ce projet est autochtone, est quelque chose d'impensable .

En conclusion :

Je pense que le projet éolien de St-Cyprien-de-Napierville devrait être abandonné immédiatement. La Régie de l'Énergie a le pouvoir de le faire. La Régie doit mettre fin à (cette saga éolienne) avant que celle-ci se transporte sur le terrain politique et s'enlise dans d'interminables procès sur la discrimination envers les citoyens non-autochtones ce qui peut être néfaste pour les relations entre la nation Mohwaks et les autres citoyens de la Montérégie-Ouest.

En espérant que mon opinion sera utile et servira l'intérêt des consommateurs d'électricité du Québec.

Veillez agréer, Monsieur, Madame, mes salutations distinguées.



Coordonnées : Alain Grégoire
96 rue de l'Église
Napierville, Prov. de Québec
JOJ-1L0
Tél :450-245-7030

Saint-Valentin retire son appui :

LA DÉCISION FAIT L'UNANIMITÉ AU CONSEIL

VALÉRIE LEGAULT
valerie.legault@canadafrancais.com

Nouveau développement dans le dossier des éoliennes: la municipalité de Saint-Valentin retire son appui au promoteur TransAlta. À la lumière des conclusions du BAPE et de la décision du ministère de l'Environnement, le conseil municipal n'est tout simplement plus intéressé à défendre le parc éolien qui devait s'établir sur son territoire. Le maire, Pierre Chamberland, n'est pas déçu de mettre cet épisode derrière lui.

Le conseil municipal a entériné cette décision à l'unanimité dans une résolution adoptée à sa dernière séance, le 6 septembre dernier. On peut y lire que «la municipalité de Saint-Valentin, prenant acte de l'opposition de la population, du contenu du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et de la décision du gouvernement, décide de cesser son appui au projet éolien sur le territoire municipal».



La municipalité de Saint-Valentin ne se voyait pas continuer d'appuyer le développement éolien chez elle quand le gouvernement lui-même n'y voit plus d'avantages à cause de sa «non-acceptabilité».



«Je suis content que ce soit derrière nous et que cette histoire soit terminée», déclare le maire Pierre Chamberland.

L'opposition des citoyens est le premier argument qui a incité le conseil à abandonner le projet. Le 1^{er} mars dernier, une pétition contenant les noms d'une majorité de citoyens avait été déposée à la mairie.

Le rapport du BAPE publié le 19 août a aussi influencé le conseil qui soutenait pourtant le projet depuis le début. Rappelons que dans sa conclusion, le BAPE «estime que les avantages sont inférieurs aux désavantages et aux risques encourus».

Enfin, la municipalité ne se voyait pas continuer d'appuyer le développement éolien chez elle quand le gouvernement lui-même n'y voit plus d'avantages, du moins à Saint-Valentin, à cause justement de la «non-acceptabilité sociale du projet».

SOULAGEMENT

Le maire de Saint-Valentin, Pierre Chamberland, nous a apparu soulagé à la suite de cette décision qui, rappelons-le, a été unanime au conseil. Or, le projet avait au départ été accueilli favorablement par tout le conseil, à l'époque du maire Yvon Landry.

«En regardant l'ensemble de ce qui est arrivé, je crois que nous avons pris la bonne décision. D'autant plus que l'Union des producteurs agricoles a retiré son appui en

cours de route. Ce n'était rien pour aider», dit-il.

aux éoliennes

Cette décision n'est pas sans désavantages du point de vue fiscal. Le parc éolien prévoyait des redevances annuelles de 110 000\$ à la municipalité. Les agriculteurs devaient aussi aller y chercher leur part, ce qui en déçoit probablement plus d'un. «Il y a des gens déçus et il y en a d'autres qui sont heureux. On vit bien avec cette décision-là», résume le maire qui reste prudent à propos des dissensions entre citoyens.

Le développement du parc éolien était déjà bien amorcé quand Pierre Chamberland a été élu à titre de maire, en 2009. Les voix dissidentes ont commencé à se faire entendre l'année suivante, notamment lors de la démission en bloc du comité consultatif en urbanisme.

«Je suis content que ce soit derrière nous et que cette histoire soit terminée. Nous allons passer à autre chose», déclare le maire qui semble avoir hâte de trouver un autre sujet de discussion avec les journalistes.

De son côté, le promoteur TransAlta ne jette pas l'éponge. Il est encore trop tôt, selon sa porte-parole Julie Turgeon, pour déclarer forfait. «Il y a énormément d'intervenants dans ce projet, dit-elle. Il nous faut regarder toutes les possibilités avant de présenter quelque chose à la population.» ■

ARGENT

Les éoliennes du gambling à Kahnawake

31 août 2010 | 06h19
- Agence QMI

À lire également:

C'est une énergie verte» - John Bud Morris

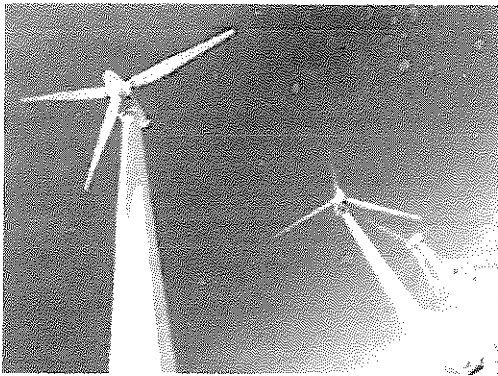
De l'électricité qui coûtera cher à Hydro-Québec

Éoliennes: le maire de Saint-Cyprien-de-Napierville est furieux

Sébastien Ménard

Le Journal de Montréal

Incapable d'obtenir l'appui d'un village où elle souhaite planter d'immenses éoliennes, une firme britannique s'est rabattue sur les Mohawks de Kahnawake, qui souhaitent lancer ce projet en le finançant en partie avec des millions provenant de casinos virtuels jugés illégaux, révèle une enquête du Journal.



Hydro-Québec étudie présentement un projet soumis par l'entreprise Kahnawake Sustainable Energies pour la production de 24 mégawatts d'énergie éolienne. Le futur parc éolien mohawk serait situé à 40 kilomètres de la réserve, à Saint-Cyprien-de-Napierville, en Montérégie.

C'est la firme TCI Renewables, une société britannique ayant un bureau à Montréal, qui pilote le projet. TCI a d'abord tenté de convaincre les élus du village d'appuyer sa proposition pour la soumettre à Hydro-Québec sous l'étiquette «communautaire». Mais les parties ne sont pas parvenues à s'entendre. La firme s'est alors tournée vers les Mohawks, qui ont accepté d'embarquer dans le projet. «Dans le cheminement, quand ça ne fonctionne pas, tu y vas avec autre chose», a reconnu le chargé du projet pour TCI, Stéphane Poirier.

68 M\$ pour démarrer le projet

La soumission a été présentée à Hydro-Québec avec l'étiquette «autochtone», sans même que le maire de Saint-Cyprien n'en soit informé.

En vertu de l'appel d'offres, un projet dit «autochtone» pouvait être déposé sans l'accord des

Napierville, 23 septembre 2011

Régie de l'Énergie
800 Place Victoria
Bureau 255, Montréal
Prov. de Qué. H4Z-1A2

Sujet : Commentaires et observations,
Contracts d'approvisionnements en électricité de l'appel d'offres
A/0 2009-02 pour l'énergie éolienne issue de projets autochtones
et communautaire (Dossier R-3774-2011) .

Conséquence de l'approbation de ces contracts pour le consommateur d'électricité :

Je tiens à faire remarquer que les consommateurs d'électricité au Québec sont généralement des contribuables québécois payant des taxes et des impôts au gouvernement du Québec. Je tiens aussi à faire remarquer qu'Hydro-Québec est une société d'état donc les surplus budgétaires aboutissent dans les coffres du gouvernement.

La question que nous devons nous poser est celle-ci : Les contracts d'approvisionnement dont il est question dans la présente demande à la Régie de l'Énergie doivent-ils être approuvés ?

Je pense que ces contracts ne doivent pas être approuvés.

Il y a en Montérégie-Ouest un secteur où les éoliennes n'ont pas d'acceptabilité sociale. Ce secteur est borné au nord par la ville de St-Jean-sur-Richelieu au sud par les frontières américaines, à l'est par la rivière Richelieu, à l'ouest par l'autoroute 15. Ce secteur de la Montérégie-Ouest est celui qui a été choisi par TCI Renawables Énergie pour implanter ses projets éoliens.

Un de ces projets, celui de St-Valentin n'a pu être implanté tel que prévu à cause de l'opposition des élus municipaux et des citoyens de ce secteur de la Montérégie-Ouest. Le projet de St-Valentin a suscité beaucoup d'opposition de la part des élus municipaux et des citoyens de ce secteur de la Montérégie-Ouest. Plusieurs manifestations de citoyens et d'agriculteurs ont eu lieu. Il y a eu beaucoup d'opposition au projet au Bureau d'audience publiques sur l'environnement.

Suite au rapport du Bureau d'audience publiques sur l'environnement le ministre M. Pierre Arcand a refusé d'approuver le projet éolien tel que présenté par le promoteur Trans-Alta.

municipalités touchées, même s'il peut être implanté n'importe où «dans la région administrative» où vit la nation amérindienne qui le parraine. Si Hydro-Québec retient ce projet, la Kahnawake Sustainable Energies devra trouver 68 M\$ pour le réaliser. Une partie du financement proviendra des recettes de sites de gambling virtuels, a découvert le Journal.

La nouvelle compagnie éolienne mohawk appartient à la Commission de développement économique de Kahnawake qui détient 20% de Continent 8, une société de «centres de données informatiques» basée à l'Île de Man. Ce paradis fiscal situé entre l'Irlande et la Grande-Bretagne est une des juridictions les plus «attrayantes» de la planète pour les sites de jeu en ligne.

Le Conseil de bande de Kahnawake détient aussi 20 % des parts de cette entreprise.

Officiellement, Continent 8 ne fait que «louer de l'espace à ses clients pour accueillir leurs serveurs, en plus de leur vendre de l'électricité et de la bande passante», plaide le PDG de la Commission de développement économique de Kahnawake, John Bud Morris, qui siège également sur le C.A. de cette société offshore.

Mais, dans les faits, l'entreprise tire ses revenus de clients qui exploitent «en majorité» des casinos virtuels, avoue M. Morris.

Continent 8 dispose de centres de données à l'Île de Man, à Malte, à Singapour et à Kahnawake, où elle est liée par contrat avec la Mohawk Internet Technologies, une société comptant 45 opérateurs de casinos virtuels parmi ses clients.

Cet investissement dans Continent 8 a rapporté 1,7 M\$US à la Commission économique de Kahnawake, l'an dernier. Le Conseil de bande a touché la même somme. Il est prévu que ce dividende se répète annuellement et qu'il soit réinjecté dans le projet éolien, dit John Bud Morris.

Il insiste sur le fait que l'argent qui sera injecté dans les éoliennes ne provient pas directement des parieurs, mais des sociétés qui exploitent ces sites de gambling. «Une partie des fonds proviendra de notre investissement dans Continent 8, une autre partie de nos investissements immobiliers, et une partie proviendra d'autres sources», précise-t-il. Un prêt bancaire sera aussi nécessaire.

Des sites illégaux, dit Loto-Québec

Loto-Québec affirme que les casinos virtuels dont les serveurs sont logés auprès de Continent 8 sont «illégaux». «Le Code criminel prévoit que les jeux de hasard et d'argent doivent être opérés par les gouvernements provinciaux. Ces sites de jeux en ligne [...] sont illégaux», tranche la porte-parole de la société d'État, Marie-Claude Rivet.

Les Mohawks de Kahnawake soutiennent que cette disposition du Code criminel ne s'applique pas à eux pour des raisons constitutionnelles et historiques.

Quelques jours plus tard le conseil municipal St-Valentin a fait une résolution dans laquelle il retirait son appui au projet éolien de Trans-Alta . *Voir document en annexe*

Il semble que le projet de St-Valentin est sur le point d'être abandonné. Le projet dont il est question dans la présente demande d'approbation de contracts est situé dans le même secteur de la Montérégie-Ouest que le projet éolien de St-Valentin.

Dans le cas du projet éolien de St-Cyprien-de-Napierville, le promoteur T.C.I. Renewables ne pouvait obtenir l'appui de la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville . Sans cet appui, le projet ne pouvait se réaliser. Suite à ce refus, le promoteur T.C.I Renewables s'est tourné vers les Mohawks de Kahnawake pour implanter son projet éolien à St Cyprien-de-Napierville sans se soucier des tensions que cela pouvaient créer.

Voir document en annexe : Les éliennes du gambling à Kanawake.

Les citoyens et les élus municipaux qui s'opposent au projet éolien de St-Cyprien-de-Napierville sont les mêmes personnes qui se sont opposées au projet éolien de St-Valentin. Ces personnes ont la même détermination à s'opposer au projet de K.S.E. qu'elles ont eu à s'opposer au projet de Trans-Alta à St-Valentin.

Le Bureau d'audience publiques en environnement qui est une étape dans l'implantation de projets éoliens coûte beaucoup d'argent au gouvernement et demande beaucoup de temps et d'énergie aux citoyens qui y participent . Un **BAPE** fait dans un contexte où le droit de refuser un projet éolien a été enlevé aux élus municipaux et aux citoyens d'une municipalité sous prétexte que ce projet est autochtone, est quelque chose d'impensable .

En conclusion :

Je pense que le projet éolien de St-Cyprien-de-Napierville devrait être abandonné immédiatement. La Régie de l'Énergie a le pouvoir de le faire. La Régie doit mettre fin à (cette saga éolienne) avant que celle-ci se transporte sur le terrain politique et s'enlise dans d'interminables procès sur la discrimination envers les citoyens non-autochtones ce qui peut être néfaste pour les relations entre la nation Mohwaks et les autres citoyens de la Montérégie-Ouest.

En espérant que mon opinion sera utile et servira l'intérêt des consommateurs d'électricité du Québec.

Veillez agréer, Monsieur, Madame, mes salutations distinguées.